



**ACADÉMIE
DE CORSE**



Présentation 6e

*Cité scolaire
Georges Clemenceau
Rentrée scolaire 2025*



1927 - 2025

Cité scolaire

Collège (bilingue, SEGPA)

Lycée général et technologique

Lycée professionnel (CAP EPC / CAP IMTB)

Post-bac (classe préparatoire aux écoles d'arts)

Internat pour lycéens et étudiants



Cité scolaire Georges Clemenceau
Sartène

<http://web.ac-corse.fr/citescosartene/>



Spécialités 1ÈRE et TLE GÉNÉ : MAT, PHYS, SVT, SES, HGGSP, HLP, LLCE AGL, LLCE COR, APLA



Options : MUS, APLA, LAT, COR3

Spécialités 1ère et Tle GÉNÉ

MAT : mathématiques

PHYS : physique chimie

SVT : sciences de la vie et de la terre

SES : sciences économiques et sociales

HGGSP : hist. Géo., géopolitique et sciences politiques

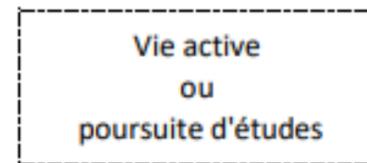
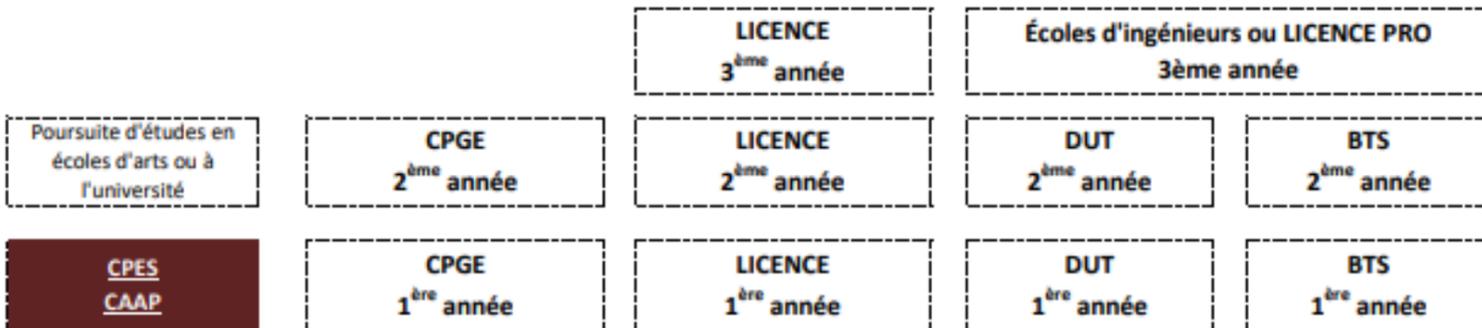
HLP : humanité, littérature et philosophie

LLCE : langue, littérature et Culture étrangère en anglais

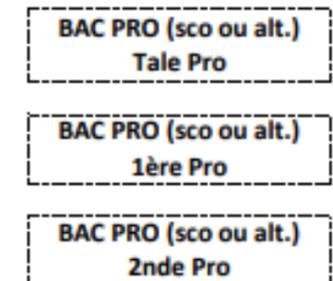
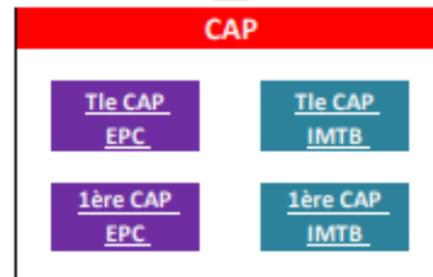
LLCE : langue, littérature et Culture étrangère en corse

APLA : arts plastiques

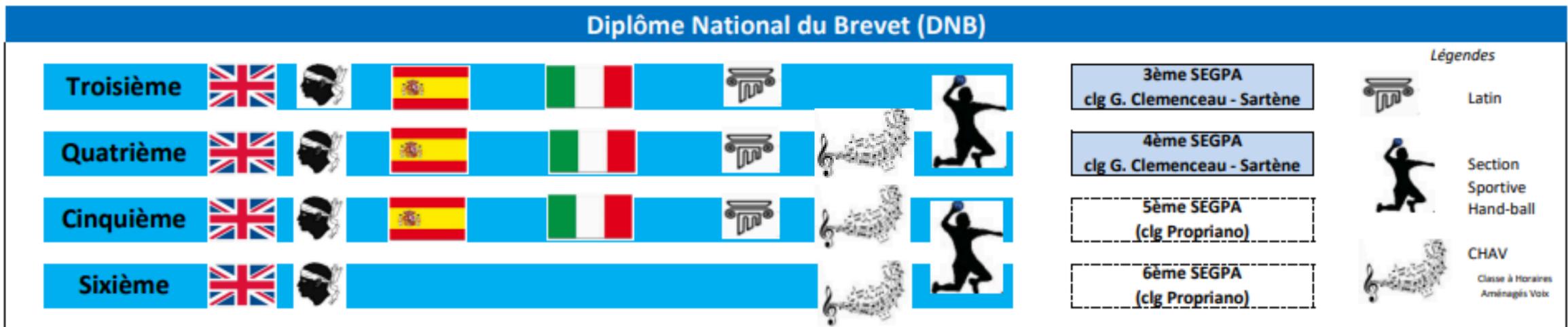
Post-bac



Lycée



Collège



Organigramme

Agent comptable

Mme ANDRÉ-LASSALLE

Gestionnaire

Mme OUESLATI

Secrétaire

intendance

Mme LEANDRI

Proviseur

M. SIDIN-BENEDETTI

Proviseur adjoint

M. NICOLAI

CPE

M. REGNIER (Lycée)

Mme COURRIEU (Collège)

Assistants d'éducation

(AED)

Agent d'accueil

M. FORTINI

Adjointes techniques

territoriaux des
établissements

d'enseignement

(ATTEE)

Enseignants

Par discipline

Professeur principal (PP)

Professeur documentaliste
(CDI)

Infirmière

Mme BATANA

Assistante sociale

Mme BARTOLI

Psychologue de

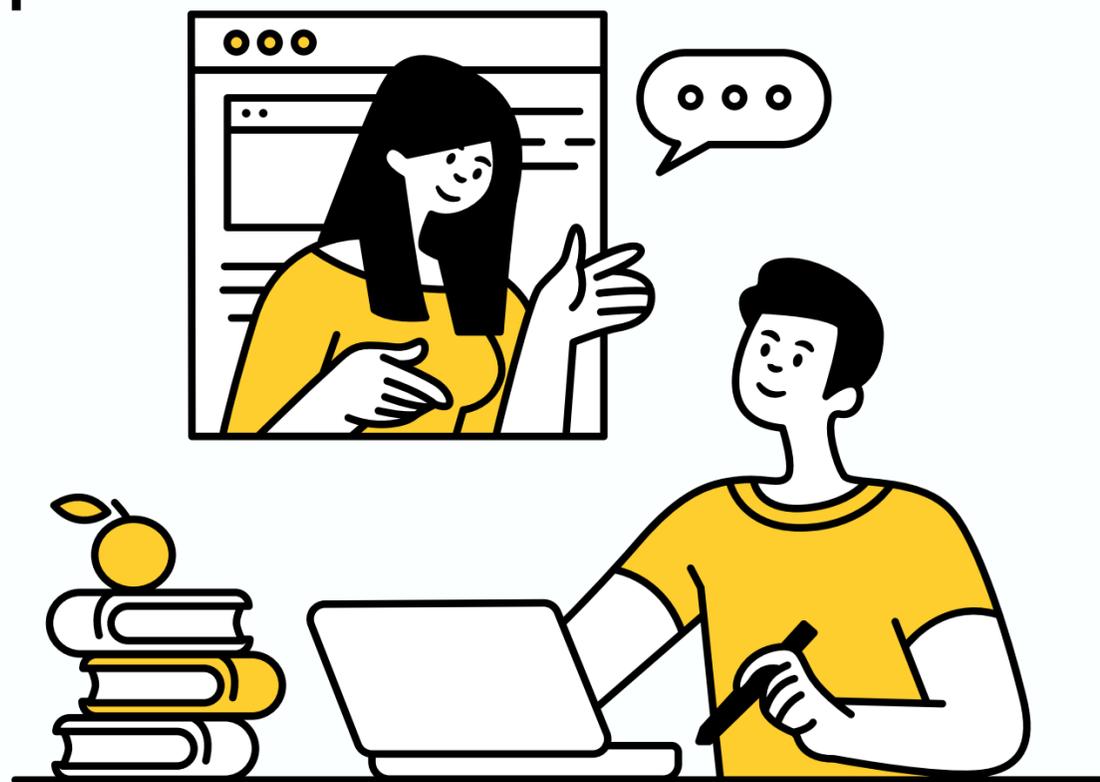
l'éducation

nationale (PsyEN)

Mme SCHNUBEL



Organisation de la journée

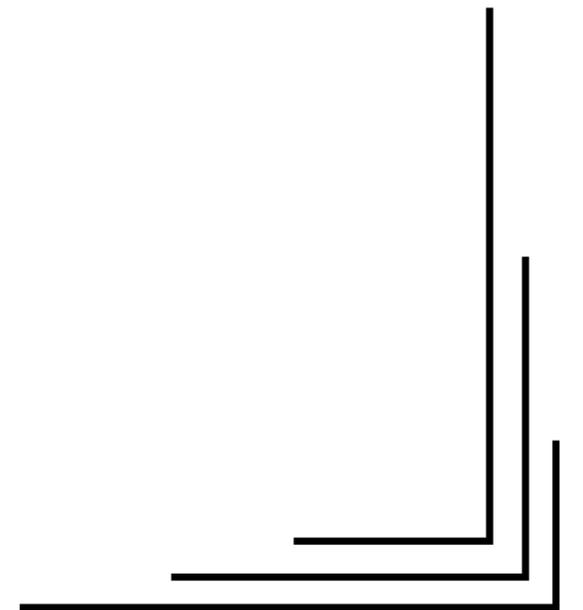


- > Ouverture établissement à 07h30
- > Début des cours à 08h00
- > Fin de journée à 17h25

- > Récréations à 09h50 et 15h20
- > Demi-pension de 11h55 à 13h25

Journée de l'élève

- > Arrivée dans l'établissement
- > Circulation dans l'établissement et récréations
- > Prise en charge vie scolaire
- > Centre de documentation et d'information (CDI)
- > Absence enseignants
- > Remplacement de courte durée (RCD)
- > SOS
- > Devoirs faits
- > Ateliers scientifiques
- > Ateliers lecture / écriture



Emploi du temps

	lundi	mardi	mercredi	jeudi	vendredi
08h00	ANGLAIS LV1 NATALI I. 011	HISTOIRE-GEOGRAPHIE RIEU C. 110 LOPES M. 👤	BALLARIN Alice ACCOMPAGNEMT. PE... CDI LOPES M. 👤	HISTOIRE-GEOGRAPHIE RIEU C. 110 DELBECCHI C. 👤	CORSE LV2 CANONICI C. 117 DELBECCHI C. 👤
08h55	1 MATHS LEA 6A GB 2 MATHEMATIQUES LEANDRI A. 3 [MATHS_LEA_6_GB] 114	CORSE LV2 CANONICI C. 117 LOPES M. 👤	CHAV 6A FORMATION VOCALE COLLECTIVE LEBERT B. [CHAV_6] Centre d'Art Polyphonique	1 NON CHAV 6A 2 ARTS PLASTIQUES PAMART PALA A. 3 [NON_CHAV_6A] 201	1 MATHS LEA 6A GB 2 MATHEMATIQUES LEANDRI A. 3 [MATHS_LEA_6_GB] 112
10h05	SCIENCES VIE & TERRE CHENUET Y. 007	ED.PHYSIQUE & SPORT. BOURY P.	1 2	1 MATHS LEA 6A GB 2 MATHEMATIQUES LEANDRI A. 3 [MATHS_LEA_6_GB] 107	1 FRA LOV 6A GA 2 FRANCAIS LOVICHIC. 3 [FRA_LOV_6_GA] 114
11h00	PHYSIQUE-CHIMIE BALENCI N. 006		HAND BOU 6A ED.PHYSIQUE & SPORT. BOURY P. [HAND_BOU_6AB]		1 MATHS LEA 6A GB 2 MATHEMATIQUES LEANDRI A. 3 [MATHS_LEA_6_...] 108
11h55					ANGLAIS LV1 NATALI I. 011 DELBECCHI C. 👤
12h50		CHOR 6A CHANT CHORAL COLLECT PETIT J. [CHOR_6543] 901			
13h30	HISTOIRE-GEOGRAPHIE RIEU C. 110	1 FRA LOV 6A GA 2 FRANCAIS LOVICHIC. 3 [FRA_LOV_6_GA] 116		1 FRA LOV 6A GA 2 FRANCAIS LOVICHIC. 3 [FRA_LOV_6_GA] 107	PHYSIQUE-CHIMIE BALENCI N. 006
14h25	EDUCATION MUSICALE PETIT J. 901	1 SCIENCES VIE & TERRE 2 CHENUET Y. 3 LOPES M. 👤 007	1 FRA LOV 6A GA 2 FRANCAIS LOVICHIC. 3 [FRA_LOV_6_GA] 116		ANGLAIS LV1 NATALI I. 011
15h35	CORSE LV2 CANONICI C. 117	CHAV 6A CHAV PETIT J. [CHAV_6] 901	HISTOIRE-GEOGRAPHIE RIEU C. 110		ANGLAIS LV1 NATALI I. 011
16h30		CHAV 6A CHAV PETIT J. [CHAV_6] 901		ED.PHYSIQUE & SPORT. BOURY P.	
17h25		ANGLAIS LV1 NATALI I. 011			
17h55					

Exemples :

- Absence de professeur ou modifications d'emploi du temps
- Informations diverses: sorties scolaires, interventions, remise des factures de cantine...
- Billets roses pour régulariser les ABSENCES
- Billets bleus pour régulariser les RETARDS en début de journée
- Billets verts pour les AUTORISATIONS EXCEPTIONNELLES DE SORTIE
- Tableau « travail et discipline »
- Tableau des heures de retenues
- Emploi du temps et régime d'autorisation de sortie



Carnet de liaison



Un outil indispensable que chaque élève doit avoir dans son sac tous les jours

Il permet une communication fluide entre le collège et la famille

Il devra donc être consulté et signé par les parents aussi souvent que nécessaire

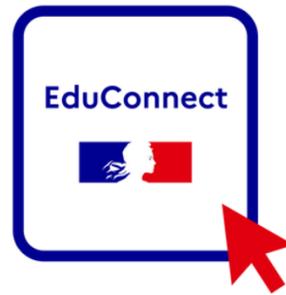
Outils numériques



Application mobile
NEO Pocket



NEO
Nouvel ENT



EduConnect

- NEO > Nouvel ENT
(Espace numérique de travail)
- Connexion EduConnect
(tutoriels sur le site de l'établissement)
- Connexion Pronote
- À consulter quotidiennement

Lien ENT



<https://ent.leia.corsica>

Lien Educonnect



<https://educonnect.education.gouv.fr>

Lien site établissement



<http://web.ac-corse.fr/citescosartene/>



Informations complémentaires

- > Chorale
- > CHAV
- > Conseil de la vie collégienne
- > Association sportive
- > Cantine
- > Représentants des élèves/parents
(éco-délégué, délégué de classe...)



VIE SCOLAIRE
vsclenceau@ac-corse.fr

TÉLÉPHONE
04 95 77 06 33

SECRÉTARIAT
ce.6200043c@ac-corse.fr

INTENDANCE
ce.i6200043c@ac-corse.fr

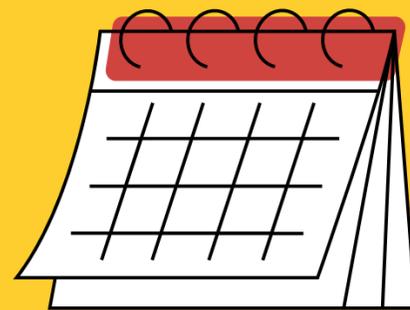
Exigences au collège

Vivre ensemble *Obligations scolaires*

Travail
en classe
et à la maison



Assiduité
à l'ensemble
des cours
dispensés



Respect
des personnes
et des biens



Enseignants *et* *Personnels*

- > Disponibles
- > À l'écoute
- > Vigilants
- > Bienveillants



Avec les enfants
et les responsables légaux

Inscriptions et informations

Directement sur le site de
l'établissement



<http://web.ac-corse.fr/citescosartene/>



Téléphone

- > Interdit d'utilisation de l'entrée à la sortie du collège (déplacements compris)
- > De nouvelles dispositions ont été adoptées par Conseil d'Administration pour la rentrée scolaire de septembre 2025



CHARTRE D'UTILISATION DU TÉLÉPHONE PORTABLE ET DES APPAREILS ÉLECTRONIQUES AU COLLÈGE

CONFORMÉMENT AUX DISPOSITIONS DE L'ARTICLE L.511-5 DU CODE DE L'ÉDUCATION, MODIFIÉ PAR LA LOI N°2018-698 DU 3 AOÛT 2018, L'USAGE DU TÉLÉPHONE PORTABLE EST INTERDIT POUR L'ENSEMBLE DES COLLÉGIENS DANS L'ENCEINTE DE L'ÉTABLISSEMENT, DU MOMENT DE LEUR ENTRÉE JUSQU'À LEUR SORTIE, SAUF DANS LE CADRE D'ACTIVITÉS PÉDAGOGIQUES ENCADRÉES PAR UN PERSONNEL ENSEIGNANT.

AFIN DE GARANTIR LE RESPECT DE CETTE RÈGLE TOUT EN RESPONSABILISANT LES ÉLÈVES, L'ÉTABLISSEMENT MET EN PLACE LE DISPOSITIF SUIVANT :

1/ PRÊT D'UNE POCLETTE SÉCURISÉE ANTI-ONDES

- EN DÉBUT D'ANNÉE SCOLAIRE, CHAQUE ÉLÈVE SE VERRA PRÊTER PAR L'ÉTABLISSEMENT UNE POCLETTE SÉCURISÉE ANTI-ONDES DESTINÉE À Y PLACER SON TÉLÉPHONE PORTABLE.
- CETTE POCLETTE EST FOURNIE À TITRE GRATUIT ET DEVRA ÊTRE CONSERVÉE AVEC SOIN TOUT AU LONG DE L'ANNÉE SCOLAIRE.
- ELLE DEVRA ÊTRE RESTITUÉE EN BON ÉTAT EN FIN D'ANNÉE. EN CAS DE PERTE OU DE DÉGRADATION, UNE PARTICIPATION FINANCIÈRE SERA DEMANDÉE À LA FAMILLE.

2/ PROCÉDURE QUOTIDIENNE À L'ENTRÉE DANS L'ÉTABLISSEMENT

- À SON ARRIVÉE AU COLLÈGE, L'ÉLÈVE PRÉSENTE SA POCLETTE OUVERTE À L'ASSISTANT D'ÉDUCATION.
- L'ÉLÈVE Y INSÈRE SON TÉLÉPHONE PORTABLE DEVANT LE PERSONNEL.
- LE SURVEILLANT VÉRIFIE QUE LE TÉLÉPHONE Y EST BIEN PLACÉ PUIS VERROUILLE MANUELLEMENT LA POCLETTE.

3/ CONSERVATION DE LA POCLETTE DURANT LA JOURNÉE

- UNE FOIS VERROUILLÉE, L'ÉLÈVE CONSERVE LA POCLETTE DANS SON SAC.
- LA POCLETTE EST CONÇUE POUR EMPÊCHER TOUTE UTILISATION DU TÉLÉPHONE ET RÉDUIRE L'EXPOSITION AUX ONDES.
- ELLE GARANTIT AINSI À L'ÉLÈVE DE NE PAS ÊTRE DISTRAIT DURANT LES TEMPS D'ENSEIGNEMENT ET DE VIE SCOLAIRE.

4/ SORTIE DE L'ÉTABLISSEMENT

- LORS DE LA SORTIE DE L'ÉTABLISSEMENT, L'ÉLÈVE PRÉSENTE SA POCLETTE À L'ASSISTANT D'ÉDUCATION PRÉSENT À LA GRILLE DE L'ÉTABLISSEMENT.
- CE DERNIER CONTRÔLE LE CARNET DE CORRESPONDANCE (PRÉSENCE D'UNE AUTORISATION DE SORTIE, PAR EXEMPLE).
- ENSUITE, L'ÉLÈVE PEUT DÉVERROUILLER SA POCLETTE À L'AIDE D'UNE BORNE MAGNÉTIQUE MISE À DISPOSITION PRÈS DU POINT DE SORTIE DE L'ÉTABLISSEMENT.

5/ APPAREILS ÉLECTRONIQUES

- TOUT AUTRE APPAREIL ÉLECTRONIQUE DOIT ÊTRE ÉTEINT ET RANGÉ DANS LE SAC DE L'ÉLÈVE DÈS SON ENTRÉE ET JUSQU'À LA SORTIE DE L'ÉTABLISSEMENT

RAPPEL :

TOUT MANQUEMENT AU RESPECT DE CETTE CHARTE (TÉLÉPHONE NON INSÉRÉ DANS LA POCLETTE, POCLETTE OUVERTE EN COURS DE JOURNÉE, APPAREIL ÉLECTRONIQUE UTILISÉ DANS L'ÉTABLISSEMENT...) ENTRAÎNERA DES MESURES DISCIPLINAIRES, CONFORMÉMENT AU RÈGLEMENT INTÉRIEUR DE L'ÉTABLISSEMENT.



**ACADÉMIE
DE CORSE**



**Bona rientrata
à tutte è à tutti**